

*Amendement permettant l'application des dispositions  
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 63 BIS

N° 431

## ASSEMBLÉE NATIONALE

11 décembre 2013

---

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014 - (N° 1592)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

### AMENDEMENT

N ° 431

présenté par

M. Eckert, rapporteur général au nom de la commission des finances

-----

#### ARTICLE 63 BIS

**Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

À la première phrase de l'alinéa 11, après le mot :

« du »,

insérer les mots :

« régime de ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.